

# POIA 2014-2020

**Programme Opérationnel Interrégional FEDER  
du massif des Alpes**



## *La stratégie du POIA 2014-2020*

- **Axe prioritaire 1: Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne**

**Objectif Spécifique 1** : Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel

**Objectif Spécifique 2**: Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines

- **Axe prioritaire 2: Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction**

**Objectif Spécifique 3**: Accroître l'offre certifiée du bois d'œuvre alpin transformé localement

- **Axe prioritaire 3: Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels**

**Objectif Spécifique 4**: Étendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif

## La stratégie du POIA 2014-2020

Taux moyen FEDER = 50%

Montants en Millions Euros

	%	M€
<b>Axe 1: Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne</b>	<b>64%</b>	<b>22</b>
Objectif Spécifique 1 - Accroître la découverte du massif toute l'année par la valorisation du patrimoine naturel et culturel	52%	18
Objectif Spécifique 2 - Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines	12%	4
<b>Axe 2: Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction</b>	<b>18%</b>	<b>6</b>
Objectif Spécifique 3- Accroître l'offre certifiée du bois d'œuvre alpin transformé localement	18%	6
<b>Axe 3: Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels</b>	<b>15%</b>	<b>5</b>
Objectif Spécifique 4- Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif	15%	5
<b>Axe 4: Assistance technique du programme</b>	<b>3,5%</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL POIA</b>	<b>100%</b>	<b>34</b>

## **Objectif Spécifique 4- Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif**

### **Types d'actions :**

#### **1° Actions de mise en œuvre des démarches locales de gestion intégrée des risques naturels :**

- ❖ Animation des territoires alpins de gestion intégrée des risques naturels
- ❖ Actions de prévision, prévention et gestion de crise sur un territoire alpin de gestion intégrée des risques naturels
- ❖ Actions de prévision, prévention et gestion de crise hors d'un territoire alpin de gestion intégrée des risques naturels

#### **2° Actions interrégionales d'animation, de sensibilisation et de mise en réseau pour une meilleure gestion des risques naturels**

- ❖ Animation interrégionale d'appui (mise en réseau, mutualisation, capitalisation) aux démarches locales de gestion intégrée des risques naturels.
- ❖ Actions de sensibilisation et d'éducation aux risques naturels en montagne : études, enquêtes, réunions d'information, programmes de sensibilisation et d'éducation aux risques naturels en montagne,...
- ❖ Animation d'un interface interrégional par la mise en réseau des acteurs opérationnels et scientifiques de la gestion des risques en montagne

#### **3° Projets de recherche-action visant l'amélioration des connaissances, techniques et organisations au sein des politiques locales de gestion des risques naturels de montagne**

## Objectif Spécifique 4- Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif

### Indicateurs:

<u>Indicateur de résultat</u>	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Fréquence d'établissement des rapports
Taux de la population alpine concernée par une démarche de gestion intégrée des risques naturels	% de la population résidente totale du massif	7 %	2014	14,4%	Annuelle

<u>Indicateur de réalisation</u>	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Fréquence d'établissement des rapports
Nombre de plan d'actions annuels de gestion intégrée des risques naturels soutenus	Plan d'actions	33	Annuelle
Nombre de réunions interrégionales multipartenariales consacrées à la gestion des risques naturels sur les Alpes	Réunion	16	Annuelle
Nombre de partenariats scientifiques et opérationnels pour la gestion des risques naturels	Projet	5	Annuelle

## Objectif Spécifique 4- Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif

Calendrier prévisionnel TAGIRN 2015-2020

Numéro du TAGIRN	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
<b>Nb d'animations annuelles financées en 2020</b>	3	5	5	6	8	10

## *Objectif Spécifique 4- Etendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif*

### Principes de sélection des projets de GIRN:

- Sont inéligibles les dépenses participant de la réalisation de documents règlementaires (PPR,...)
- Sont inéligibles les investissements visant la réalisation de travaux et d'ouvrages de protection
  
- L'émergence d'une dynamique de gestion intégrée, multirisque et intercommunale, à l'échelle des bassins de risques
- L'élaboration d'une stratégie pluriannuelle s'appuyant que la réalisation de diagnostics sur les pratiques territoriales de gestion des risques ;
- La mise en œuvre de plans d'actions locaux intégrant la prévention en termes d'aménagement du territoire, la sauvegarde des populations et le développement ou l'entretien de la culture locale du risque ;
- L'implication forte d'un binôme politique (élu local) / technique (animateur GIRN)
- Un lien fort et étroit avec les dynamiques scientifiques, sources de connaissances méthodologiques et d'aide à la décision.
  
- Les actions d'animation interrégionale devront prévoir la réalisation de temps d'information et de formation spécifiques auprès des gestionnaires locaux des risques naturels



## *La gouvernance du POIA 2014-2020*

### ➤ **Le Comité de suivi pilote la mise en œuvre du programme**

- Coprésidé par le Président du CR PACA, CR Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur de Massif ou leur représentant
- Présence élargie du partenariat interrégional (Comité de Massif; représentants de la société civile; socio-professionnels; collectivités...)

### ➤ **Le Comité de Programmation émet un avis sur les projets**

- Coprésidé par le Président du CR PACA, CR Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur de Massif ou leur représentant
- Participent le Préfet de Rhône-Alpes, le Président de la CP du Comité de Massif et les Conseils Généraux du massif

### ➤ **Des comités techniques de pré-programmation**

Associent les cofinanceurs en amont de l'avis du Comité de programmation

